

# Interview de Philippe BONNIN

## rapporteur du prochain congrès OEC

**LPC : Avant d'évoquer le prochain congrès, pouvons nous faire le point sur les activités de la Commission informatique du CSO, que vous présidez ?**

**Bonnin :** Le point majeur est que nous mettons tout en œuvre pour que l'expert comptable soit au cœur des actes économiques de ses clients ce qui nous semble indispensable compte tenu de l'évolution de la net-économie.

L'expert comptable traite les flux économiques de ses clients. Mais il doit passer de la « Boite à chaussures » à la dématérialisation ; il nous faut inventer la « boite à chaussures numérique »

L'exemple type est celui de la facture électronique qui sera envoyée directement d'entreprise à entreprise. Il est certain qu'à un horizon de 5 ans, les TPE/PME ne seront pas prêtes ; elles devront donc passer par des corps intermédiaires que doivent être les experts comptables.

C'est l'enjeu de [jedeclare.com](http://jedeclare.com). Pour la profession comptable c'est un enjeu majeur que de proposer des moyens opérationnels et productif de gestion de ces factures sans qu'il en soit exclu.

**LPC : Ces évolutions concerneront-elles les Tpe/Pme ?**

**Bonnin :** Oui, car tous les prestataires importants : EDF SFR Orange ... travaillent à la mise en place des factures dématérialisées ; or ces prestataires concernent aussi les Tpe/Pme.

**LPC : Comment [jedeclare.com](http://jedeclare.com) peut il intervenir à ce niveau ?**

**Bonnin :** Le schéma est que les factures seront envoyées à [jedeclare.com](http://jedeclare.com) – qui deviendra donc la boite à chaussures numérique du client X de l'expert comptable Y.

Nous sommes en phase de test avec Gaz De France / Suez.

Une fois les tests techniques terminés, il nous restera à décliner les partenariats avec tous les prestataires, les grands comptes, les administrations et pourquoi pas les notes d'honoraires du Cabinet dans le respect d'une démarche de développement durable.

Mais la commission travaille également en prospective notamment sur les langages informatiques et notamment

sur la norme d'échanges XBRL ; il s'agit là de la normalisation du reporting, à l'autre bout de la chaîne de production comptable. Sans entrer dans le détail, il y a différentes normes : la norme XBRL qui est issue d'une initiative privée s'appuyant sur le langage XML, les normes de l'Onu : avec le langage eXML une autre déclinaison autour d'XML qui est retenue dans certains secteurs d'activité (les transports), et EDIFACT qui est une norme mondiale avec sa traduction française : Edi TDFC ou EDI-TVA... Il s'agit là d'une bataille de pouvoirs internationaux entre les différentes normes

En France les établissements financiers sont en XBRL, Infogreffe vient de proposer une plateforme en XBRL mais la Banque de France vient de retenir EDI-TDFC pour la collecte en masse des informations des entreprises.

**LPC : Vous parliez du portail : [je.declare.com](http://je.declare.com), où en sommes nous des récupérations bancaires ?**

**Bonnin :** Le portail est efficient dans la partie déclarative avec les administrations. Nous continuons à travailler sur l'intermédiation des flux avec les banques. Les accords avec les banques évoluent doucement.

A l'heure actuelle, nous avons conclu avec tout le réseau du CIC et du Crédit Mutuel à 100 %. Nous en sommes à environ 20 % avec le Crédit agricole. Et nous avons également conclu avec quelques Banques populaires individuellement. Nous devrions signer en septembre avec le réseau Banque populaire et la BRED pour l'ensemble de la métropole et des DOM. C'est également en cours avec LCL pour fin 2008 et avec la Caisse d'épargne mais qui ne représente pas beaucoup d'entreprises. Nous n'avons pas d'accord de prévu avec la BNP ou la SG qui restent observatrices de nos travaux.

**LPC : Quel est l'enjeu de ces accords ?**

**Bonnin :** Nous sommes dans une relation de donnant – donnant.

Les banques ont des contraintes issues de Bâle II qui est de s'assurer de la santé financière de son client. Elles cherchent donc les moyens de simplifier la collecte des informations qui leur permettent de respecter cette obligation. Le portail [jedeclare.com](http://jedeclare.com) leur permet de récupérer directement les comptes annuels pour les insérer dans leurs programmes informatiques.

### LPC : Pouvez vous nous rappeler les avantages de Etebac dans les accords que vous avez souscrit ?

**Bonnin** : Il y a 4 avantages :

- récupération de tous les relevés bancaires de toutes les banques
- pas de compte bancaire à ouvrir au nom du cabinet
- paramétrage automatique
- accords nationaux : les banques achètent les liasses fiscales

Il s'agit donc d'accords donnant- donnant qui in fine ne coûtent rien aux confrères vis-à-vis des banques mais leur apportent un service énorme.

### LPC : Où en est on de la problématique du secret professionnel ?

Je declare.com est propriété à 100% de Experian avec qui nous avons un mandat d'exploitation. Experian est une société privée anglaise, cotée à la bourse de Londres. Experian est le prestataire de grands donneurs d'ordre comme la Banque de France.

### LPC : Le portail jedeclear.com n'est pas le seul sur le marché.

**Bonnin** : Non, il y a le portail Net entreprise qui est issu de l'association entre les organismes sociaux : Urssaf, Accos ... et qui permet de réaliser les déclarations sociales en ligne par ressaisie.

Il y a des portails privés : MTAE par exemple qui assure des déclarations fiscales. Il y a également le site de la DGI qui permet de télédéclarer les déclarations d'IRPP mais qui n'offre pas de lien de téléchargement des déclarations d'entreprises.

Le portail jedeclear.com traite l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ; il a comme partenaires les éditeurs de la profession proposant un site intégré; Cegid, Sage, mais aussi les autres éditeurs : CADOR DORAC, EIC, QUADRATUS et bien d'autres (voir sur [www.jedeclear.info](http://www.jedeclear.info)), qui intègrent des liens directs. Il est multidestinatoires : la DGFIP, les organismes sociaux, les banques, les grands facturiers, les assurances, ... et demain le cabinet lui-même avec l'archivage électronique.

Les abonnés de jedeclear.com représente environ 65% des cabinets mais pas forcément tous les dossiers

Nous avons 4 millions de flux (en nombre de déclarations) sur plus d'un millions de clients = 60 % des liasses fiscales envoyées à la DGI



**Philippe BONNIN**

### LPC : Et la signature électronique ?

**Bonnin** : L'identité numérique de l'expert comptable n'est pas obligatoire. A ce jour, elle est peu utilisée car les besoins sont mal perçus. Cependant, la signature sera un formidable levier pour le développement des actes numériques. Au conseil supérieur de l'Ordre, nous sommes juridiquement et techniquement prêts à la mettre en place quand le besoin se fera sentir.

### LPC : Le congrès ?

Le congrès a pour vocation de montrer que l'expert comptable est l'interlocuteur privilégié des chefs d'entreprise. Nous parlerons donc Entreprises en abordant toutes les tendances économiques des entreprises.

### LPC : Lesquelles

**Bonnin** : Quelques thèmes :

- la net économie et notamment tout ce qui touche aux prestations gratuites sur le Net
- les changements économiques
- le concept du durable et éthique.

Les trois plénières auront pour thèmes :

- Croissance2.0 : innovante et durable
- Voyage dans l'univers des succès stories d'entreprise
- Parlons entreprise ; axe de croissance de l'économie française.

Nous traiterons ces questions sous 4 angles : les marchés, les missions, les outils, le management.

Nous aurons également des ateliers par exemple sur le maquis des aides, sur l'éco-attitude, l'évolution sociétale des entreprises, les missions environnementales, la mesure de la performance, les nouvelles technologies : notre métier en 2010, les nouvelles missions du secteur public.